



Etablissements publics
pour l'intégration

www.epi.ge.ch

SIGNALÉTIQUE ET IMPRESSION BRAILLE

L'accessibilité pour chacun, dans vos documents
et bâtiments.

Le célèbre alphabet en six points destiné aux
personnes aveugles a été mis au point par le Français
Louis Braille en 1829.

L'accessibilité est un droit mentionné dans la Convention
de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées,
à laquelle la Suisse a adhéré le 15 avril 2014.

Cette Convention garantit à toute personne des conditions
d'accès identiques aux bâtiments publics.

Point 1 Point 4

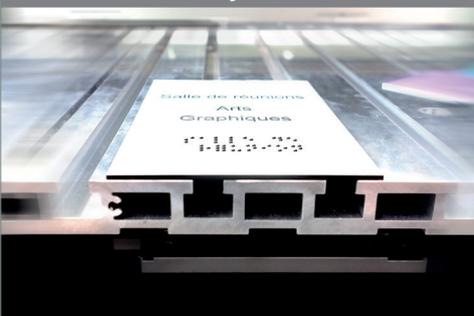
Point 2 Point 5

Point 3 Point 6

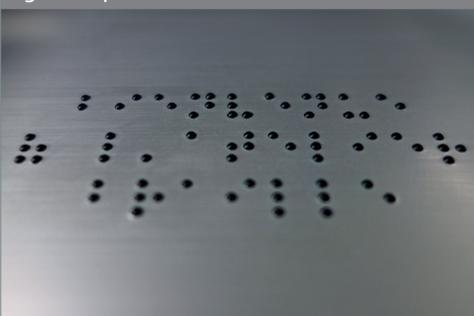
Cellule braille agrandie.



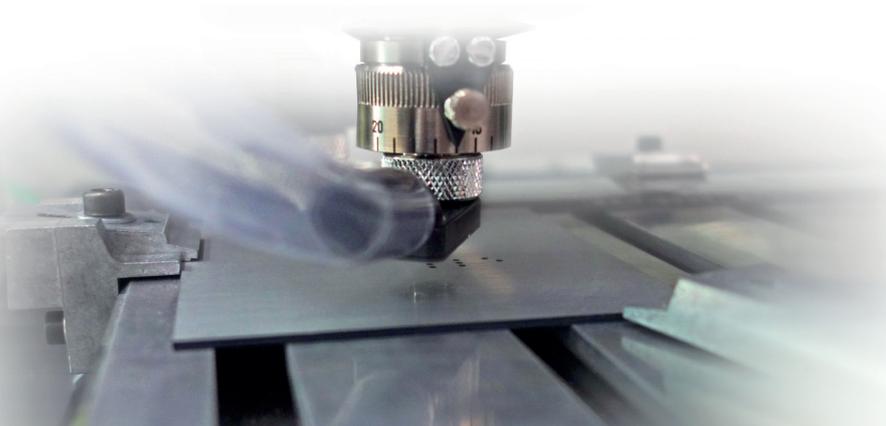
Écriture tactile en relief.



Signalétique avec texte et braille.



Microbilles sur plaque.



Edition tactile
(braille et
graphisme tactile)

Conception/édition
de tous documents
associant braille,
dessins tactiles et
impression classique
(carte de visite,
prospectus,
fascicules, livrets)

Plaque signalétique
avec texte
et/ou braille

” Accéder,
circuler, recevoir
les informations
quel que soit
le handicap ”

Nos ateliers, situés à Genève, offrent 600 places de travail
adaptées aux compétences et à l'autonomie de personnes
en situation de handicap et/ou en difficulté d'insertion
socioprofessionnelle. En collaborant avec notre institu-
tion, vous contribuez activement à la réussite de notre
mission et confirmez votre engagement social et solidaire.

Une production locale et responsable:

Atelier Arts Graphiques
Signalétique et impression braille
Ch. de la Pallanterie 10
1252 Meinier
Tél. +41 22 949 02 29

Pour plus d'informations
contactez nos conseillers
à la clientèle

Ch. de la Pallanterie 10, 1252 Meinier
commercial@epi.ge.ch
Tél. +41 22 949 03 33